Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**	ARRONDISSEMENT : **LILLE**	CANTON : **TEMPLEUVE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2021
N° 2021-10-08

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 octobre à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 23 octobre 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 20 votants : 27

Etaient présents : LIMOUSIN Philippe – CUSSEAU Pascale - VANDEVELDE Olivier – LELCERCQ Bénédicte – VERBECQUE Karl – SCHOEMAECKER Coralie – FIEVET Jean-Michel – DESPREZ René – DEVYLERRE Luc – THERY Matthieu – ANTUNES Paulo – HERMAN Bénédicte – DELRUE Francis – KIJOWSKI Pawel – COCQCET Bernard – DEWAILLY Bruno – GUILBERT Christian – DUFOUR Isabelle – MILLET Michel – DE MEYER Pascale.

Etaient absents excusés : HERENGUEL Céline (pouvoir à Olivier VANDEVELDE) – PAQUIER Michel (pouvoir à Bénédicte LECLERCQ) – PAQUIER TITECA Odile (pouvoir à Luc DEVYLERRE) – DUTILLEUL Laurence (pouvoir à René DESPREZ) – CHANTRAINNE Christine (pouvoir à Jean-Michel FIEVET) – BATAILLE Catherine (pouvoir à Pascale CUSSEAU) – Jean-Pierre MACRE (pouvoir à Paulo ANTUNES).

Intercommunalité : Autorisation de signature de la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation de plantations dans le cadre de la stratégie métropolitaine de boisement

Vu l'article L2511-6 du Code de la commande publique relatif à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs ;

Vu le Code général des collectivités territorial, notamment l'article L5217-2 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n°13 C 0563 votée le 18 octobre 2013, relative à la mise en place d'une Stratégie Métropolitaine de Boisement ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n°16 C 1068 votée le 02 décembre 2016, relative à la Stratégie Espaces Naturels Métropolitains 2016 – 2026 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n°21 C 0044 votée le 19 février 2021, approuvant le Plan Climat Air Energie Métropolitain ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la commune de Baisieux, au titre de leurs compétences respectives, ont le souhait d'établir une coopération entre eux dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la trame verte métropolitaine et locale, et de la préservation de la biodiversité de leur territoire ;

Considérant que ce présent accord de coopération entre la MEL et la commune de Baisieux formalise les objectifs communs pour réaliser cette ambition, précise les interactions et mutualisations entre les deux signataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la convention relative à la réalisation de plantations dans le cadre de la stratégie métropolitaine de boisement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

<u>Résultat du vote :</u>
Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Philippe LIMOUSIN

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le 4 novembre 2021.
Et affichage le 4 novembre 2021.